

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Informations sur le produit

Nom commercial : Citric Acid Anhydrous Fine Granular 700

Utilisation de la substance/du mélange : Additif alimentaire  
Ingrédient pour produits pharmaceutiques  
Ingrédient pour produits cosmétiques

Société : S.A. Citrique Belge N.V.  
Pastorijstraat 249  
BE-3300 Tienen

Téléphone : +3216806211  
Téléfax : +3216806611

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +32 16 80 66 69

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds.nutritionalproducts@dsm.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SGH

**I** Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

### Autres dangers et conseils

Risque d'explosion de poussière.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Synonymes : 2-Hydroxy-1,2,3-propanetricarboxylic acid

Brève description du produit : Substance

Formule moléculaire : C6-H8-O7

### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification	Classification SGH	Concentration [%]
acide citrique	77-92-9	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 99,8

	201-069-1			
--	-----------	--	--	--

#### 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau  
Mousse
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Version 4.

Date de révision 18.05.2010

Date d'impression 03.06.2010

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.
- Méthodes de nettoyage : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.  
Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
- Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Balayer et enlever à la pelle.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- Température de stockage : 10 - 30 °C

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.  
Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Mesures d'ordre technique

Pour les mesures techniques, voir section 7.

### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : Matière des gants: par exemple caoutchouc nitrile  
Lors du choix d'un type de gants de protection approprié, tenir

Version 4.

Date de révision 18.05.2010

Date d'impression 03.06.2010

- compte des caractéristiques de risque du produit et des conditions de travail particulières.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
- Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

- Forme : granuleux, poudre
- Couleur : incolore - blanc
- Odeur : sans odeur

### Données de sécurité

- Point d'éclair : env. 345 °C ( coupelle fermée)
- Inflammabilité (solide, gaz) : pas hautement inflammable
- Indice de combustibilité : 1 (env. 20 °C)
- Classe d'explosibilité de poussière : St(H)1 (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,027 mm, Perte à la dessiccation 0,2 %; La valeur a été déterminée dans le tube de Hartmann modifié.)
- Température minimale d'inflammation d'un mélange air/poussière :  $\geq 470$  °C (Valeur médiane de l'échantillon testé 0,027 mm) Déterminé dans le four BAM
- Résistivité volumique de la poudre : env.  $2E+11$  Ohmm (Test conduit avec un produit équivalent., Valeur médiane de l'échantillon testé 0,33 mm, Perte à la dessiccation 0,3 %)  
La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique.
- Énergie minimale d'ignition : 100 - 300 mJ (Échantillon broyé, Valeur médiane de l'échantillon testé 0,027 mm, Perte à la dessiccation 0,2 %, EN 13821)  
L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.

	: Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et dépendent des paramètres de l'échantillon.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune auto-inflammation n'a été constatée à des températures inférieures au point de fusion dans le four Grewer.
Poids moléculaire	: 192,12 g/mol
pH	: env. 1,8 (env. 50 g/l, 25 °C)
Constante de dissociation	: pKa 3,13 (25 °C) : pKa 4,76 (25 °C) : pKa 6,4 (25 °C)
Point/intervalle de fusion	: env. 153 °C ( OCDE Ligne directrice 102)
Point/intervalle d'ébullition	: > 175 °C N'a pas pu être déterminé pour cause de décomposition.
Densité	: 1,665 gcm <sup>3</sup> (à 18 °C; OCDE Ligne directrice 109)
Hydrosolubilité	: env. 750 g/l (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau	: -1,72 ( 20 °C )
Solubilité dans d'autres solvants	: Éthanol: soluble Éther diéthylique: légèrement soluble Chloroforme: insoluble

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	: Chaleur.
Matières à éviter	: Acides forts et bases fortes Oxydants forts
Décomposition thermique	: Se décompose par chauffage. Dangers liés à des réactions exothermiques
Réactions dangereuses	: Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (souris): 5 400 mg/kg : DL50 (rat): 3 000 mg/kg
Irritation de la peau	: Irritation légère de la peau (lapin, OCDE Ligne directrice 404, 72 h)
Irritation des yeux	: Irritation sévère des yeux (lapin, OCDE Ligne directrice 405, 72 h)
Toxicité par administration répétée	: NOAEL (Oral(e), rat) : 1 200 mg/kg/jour Étude de toxicité chronique (2 ans)
Cancérogénicité	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène. (rat , par voie orale)
Génotoxicité in vitro	: non mutagène (Test de Ames)
Génotoxicité in vivo	: non génotoxique (rat)
Toxicité pour la reproduction	: Pas d'indication d'effets indésirables sur la fertilité connue
Tératogénicité	: non tératogène non embryotoxique (plusieurs espèces )
Autres informations	: Peut irriter le système respiratoire.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	: Leuciscus idus(Ide) CL50 (96 h) > 440 - 760 mg/l
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: Daphnia magna CE50 (72 h) env. 120 mg/l
Toxicité pour les algues	: Scenedesmus quadricauda (algues vertes)

Version 4.

Date de révision 18.05.2010

Date d'impression 03.06.2010

CE0 (7 jr) 640 mg/l

Toxicité pour les bactéries : Pseudomonas putida  
CE50 > 10 000 mg/l

**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.  
98 % (2 jr)  
(OCDE Ligne directrice 302B)

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR**  
Marchandise non dangereuse

**IATA**  
Marchandise non dangereuse

**IMDG**  
Marchandise non dangereuse

**RID**  
Marchandise non dangereuse

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Étiquetage SGH**

||| Symbole(s)



Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P264  P280	Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
		<b>Intervention:</b> P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Étiquetage selon les Directives CE**

**67/548/CEE**

Symbole(s)	:	Xi	Irritant
Phrase(s) R	:	R36	Irritant pour les yeux.
Phrase(s) S	:	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**16. AUTRES DONNÉES**

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R36 Irritant pour les yeux.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Citric Acid Anhydrous Fine Granular 700**

**0483087**

Version 4.

Date de révision 18.05.2010

Date d'impression 03.06.2010

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.